



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

3

Motion

Luxembourg, le 13 juillet 2021

Dépôt : Léon Gloden

Groupe politique CSV

Note interministérielle sur
la criminalité liée aux
stupéfiants au Luxembourg

La Chambre des Députés,

- Sachant que le « bodypacker » est une personne qui fait passer clandestinement des drogues illicites (essentiellement cocaïne et héroïne) dans des ballons, des préservatifs ou des sacs en plastique similaires qui ont été avalés ou insérés dans le rectum ou le vagin ;
- Constatant que dans le domaine de la criminalité liée aux stupéfiants, ce phénomène s'amplifie de plus en plus ;
- Sachant que ce transport de drogues dans le corps peut être mortel en cas de rupture de l'emballage ;
- Sachant que généralement les bodypackers sont identifiés par les services de police et de douane sur la base de plusieurs indices permettant de les suspecter ;
- Considérant que le dépistage et le diagnostic reposent essentiellement sur l'imagerie abdominale, de préférence l'examen tomodensitométrique lorsqu'il est disponible.
- Considérant qu'en cas de diagnostic positif, les passeurs sont placés sous surveillance médicale.
- Sachant que le pays rencontre un manque de place dans les hôpitaux pour la prise en charge des bodypackers ;

Invite le Gouvernement,

- A créer, en collaboration avec les responsables des structures hospitalières, des espaces supplémentaires avec l'équipement nécessaire pour la prise en charge des bodypackers.

L MOSAR
LM

23, rue du Marché-aux-Herbes | L-1728 Luxembourg
Tél.: (+352) 466 966-1 | Fax: (+352) 22 02 30
www.chd.lu

Hansen Martine